Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 035-213502404-20260518-2026081_DEL-DE

LE RHEU CITÉ JARDIN

CONSEIL MUNICIPAL DE LE RHEU

SÉANCE DU 18 MAI 2026

DÉLIBÉRATION N° 2026-081

Le lundi 18 mai 2026 à 20H00, le Conseil Municipal de Le Rheu, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Centre Administratif, sous la présidence de M. Bruno LESNÉ, Maire.

Présents : M. LESNÉ, Mme TEBESSI, M. DENIS, Mme LE FORT-PILLARD, M. MANGELINCK, Mme LE ROUX, M. LAIZÉ, Mme HALLIEZ-BERTHELOT, M. BRÉMOND, Mme O'SULLIVAN, Mme YVET, M. BERNARDET, M. GUIHEU, M. LEFEVRE, M. LE CUNFF, Mme MACIÉ, Mme LAYEC, Mme LOURDAIS, M. BARRY, Mme VANDENDRIESSCHE, M. DAUGAN, M. L'HOSTIS, Mme GUILLANTON-CUJARD, Mme LIVIER MABILLE, M. BOUGET, M. ARS, Mme GUENÉ et M. DUVAL.

Excusée : Mme LE VIGOUROUX-LECOMTE (pouvoir à Mme YVET).

M. Nathan DAUGAN a été élu secrétaire.

Date de convocation : 12.05.2026

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 28
Nombre de votants : 29

QUESTION INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR

OBJET : ÉCOLE DE MOIGNÉ - VALIDATION DE L'AVANT-PROJET DÉFINITIF

Rapporteur : **M. LAIZÉ**

Les dépenses énergétiques, notamment en chauffage, sont un sujet stratégique pour la Commune dans un contexte d'inflation des coûts de l'énergie et de réchauffement climatique. La Commune s'est donc fixée un double objectif : la rénovation énergétique de ses bâtiments et la réduction des consommations énergétiques avec l'optimisation et la régulation des équipements de chauffage et de ventilation.

La rénovation énergétique de l'école de Moigné s'inscrit dans ce double objectif et devra permettre de réduire les consommations et d'améliorer le confort d'usage des occupants.

Les travaux proposés ont pour objectif d'atteindre 76 % de réduction des consommations électriques.

Le programme des travaux comprend les aménagements suivants :

- l'isolation thermique des murs par l'extérieur,
- l'isolation thermique des combles,
- le remplacement de la couverture,
- le remplacement de l'ensemble des menuiseries,
- l'aménagement de coursives,
- l'optimisation du chauffage,
- la mise en place d'une ventilation double flux,
- le réaménagement des sanitaires.

Le montant global de l'opération représente un coût total estimé à 718 953 € HT.
La rémunération de l'équipe de maitrise d'œuvre est fixée à un taux de 8,00 %, soit 57 516,24 € HT.

Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 035-213502404-20260518-2026081_DEL-DE

Vu l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n°85-704 du 12 juillet 1985, dite loi MOP consolidée et ses décrets d'application,
Vu l'article R.2431-22 du Code de la commande publique,
Vu l'avis favorable de la commission Transition, Aménagement et Cadre de vie du 12 mai 2026

Considérant qu'il est nécessaire que les élus se prononcent sur la validation de l'avant-projet définitif et la poursuite du projet,
Considérant que le coût prévisionnel des travaux s'élève à 718 953 € HT,
Considérant qu'il convient d'approuver la modification de la rémunération du maitre d'œuvre qui sera formalisée par un avenant

Informé de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à la majorité des suffrages exprimés (22 voix « Pour » et 7 Abstentions) :

- d'approuver l'avant-projet définitif pour la rénovation énergétique de l'école de Moigné,
- de valider le coût prévisionnel des travaux présenté dans l'Avant-Projet Définitif fixé à 718 953 € HT,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à poursuivre les études de maitrise d'œuvre,
- d'approuver l'avenant actant l'augmentation de la rémunération du maitre d'œuvre et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à le signer,
- de valider le lancement de la consultation des marchés de travaux pour un montant prévisionnel de travaux de 718 953 € HT,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux,
- d'autoriser Monsieur le Maire à déposer l'autorisation d'urbanisme relative à la transformation de ce bien municipal.

Suivent les signatures,
Pour copie conforme,

Le secrétaire de séance

Nathan DAUGAN

Le Maire



Bruno LESNE